

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26051718*****Déposé / Reçu le****24 AVR. 2026****Greffé
au greffe du tribunal de l'entreprise
française de la région de Bruxelles-Capitale****N° d'entreprise : 0402 236 531****Nom****(en entier) : P&V ASSURANCES****(en abrégé) : P&V****Forme légale : SOCIETE COOPERATIVE****Adresse complète du siège : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (1210 BRUXELLES) RUE ROYALE 151****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS - PRESIDENT DU
CONSEIL - PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION****Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 10 et 11 décembre 2025****Le conseil:**

a) prend acte de la démission d'Hilde VERNAILLEN de ses fonctions exécutives en tant que membre et Président du Comité de direction (CEO) à compter du 1^{er} avril 2026.

Hilde VERNAILLEN poursuivra toutefois son mandat d'administrateur en qualité d'administrateur non-exécutif.

Sur avis favorable du Comité de nomination, le Conseil décide de nommer, à compter du 1^{er} avril 2026, Jeroen SPINOY en tant que Président du Comité de direction (CEO) pour la durée de son mandat d'administrateur.

b) prend ensuite acte de la démission de Paul CALLEWAERT en tant que Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} avril 2026. Paul CALLEWAERT poursuivra toutefois son mandat d'administrateur non-exécutif.

Sur avis favorable du Comité de nomination, le Conseil décide de nommer, à compter du 1^{er} avril 2026, Hilde VERNAILLEN pour la fonction de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

c) prend ensuite acte de la démission, avec effet au 11 décembre 2025, de Françoise PERONNET en tant qu'administrateur non-exécutif.

Sur avis favorable du Comité de nomination (Comité de nomination du 20 novembre), le Conseil décide de coopter, avec effet immédiat, Hervé FRAYSSE pour achever le mandat de Françoise PERONNET venant à échéance 17 juin 2027.

Pour autant que de besoin, il est rappelé que conformément aux dispositions des statuts, les administrateurs forment un collège, le mandat d'administrateur est rémunéré et les administrateurs font élection de domicile au siège de la Société pour toute question concernant l'exercice de leur mandat.

Le Conseil d'administration donne ensuite une procuration spéciale, avec pouvoir de substitution, à la SRL CORPOCONSULT, établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200/21, représentée par son gérant, David RICHELLE, afin d'effectuer toutes les formalités utiles et nécessaires, en ce compris la signature des formulaires de publication, en vue de la publication au Moniteur Belge de la décision susmentionnée et, le cas échéant, modifier l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises en ce sens.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).